

# CSMP

Conseil supérieur  
des messageries de presse

*Le Président*

Madame Elena GADOL  
Executive Director  
ERNST & YOUNG et Associés  
Tour First  
1, place des Saisons  
92037 PARIS LA DEFENSE Cedex

Madame Solenne BLANC  
Executive Director  
ERNST & YOUNG et Associés

Paris, le 6 janvier 2014

Mesdames,

Aux termes de l'article 18-6 (5°) de la loi n° 47-585 du 2 avril 1947, le CSMP « *établit un cahier des charges du système d'information au service de l'ensemble des messageries de presse et de leurs mandataires, garantissant à tout éditeur, quelle que soit sa messagerie, l'accès aux informations relatives à l'historique des ventes et des fournitures pour chacun de ses titres, au niveau de chaque point de vente. Ce cahier des charges inclut le schéma d'organisation des flux financiers dans l'ensemble de la chaîne de distribution et les conditions de leur sécurisation* ».

J'avais demandé à M. Francis Morel, membre du Conseil supérieur, et à M. Carmine Perna, Directeur général de Mondadori France, de conduire en qualité d'experts les travaux préparatoires permettant notamment d'élaborer les projets de décisions relatives au cahier des charges du système informatique.

MM. Francis Morel et Carmine Perna ont formulé des recommandations, qui ont été approuvées par l'Assemblée du CSMP le 20 décembre 2013, tendant à la nomination d'un auditeur indépendant appelé à éclairer la décision du CSMP sur le cahier des charges pour un système d'information unique des messageries.

C'est donc dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article 3.6 du règlement intérieur du CSMP, que j'ai décidé de confier une mission au cabinet Ernst & Young. Cette mission sera menée à bien par une équipe placée sous votre direction.

Il s'agira d'approfondir et compléter les réflexions menées depuis de nombreux mois au sein d'un groupe de travail inter-coopératives.

A ce stade plusieurs pistes ont été envisagées à des degrés divers par ce groupe de travail.

.../...

Une première piste sur laquelle le groupe de travail s'est penché le plus en détail consisterait à bâtir une solution commune à l'ensemble des acteurs à partir des applications développées spécifiquement par les Messageries Lyonnaises de presse (MLP), dites « Edgar », en vue d'étendre leurs fonctionnalités et de les adapter aux besoins de la distribution des quotidiens.

Une seconde solution, présentée plus récemment par Presstalis avec le concours de Cap Gemini, reposerait sur une technologie de type « *Cloud computing* » faisant largement appel à des progiciels standards.

Enfin, le Syndicat national des dépositaires de presse (SNDP) a développé une application dénommée « Réseau Presse » aujourd'hui utilisée par certains acteurs du niveau 2 pour gérer la distribution des produits « hors presse » et dont il conviendrait d'examiner les potentialités.

La réflexion sur l'évolution du système d'information doit, en tout état de cause, s'inscrire dans les objectifs d'optimisation de la distribution et de réalisation d'importantes économies, notamment par voie de mutualisation, qui doivent être impérativement atteints au regard de la forte réduction des volumes affectant la vente de la presse au numéro.

A cette fin, il vous est demandé de procéder à l'analyse des solutions qui ont été proposées à ce jour. En particulier, il vous faut :

- Examiner la pertinence des diverses solutions envisagées au regard des besoins en matière de gestion de la distribution de la presse, en tenant compte notamment (i) des contraintes liées au caractère fortement décroissant des volumes distribués, de la nécessaire mutualisation qui en découle et de la nécessité de disposer de solutions flexibles et génératrices d'économie, notamment par ce qu'il est convenu d'appeler le « décroisement des flux » ; (ii) des contraintes liées à la transition entre les systèmes actuellement mis en œuvre et ceux qui vont les remplacer ; (iii) de l'obligation posée par la loi de garantir à tout éditeur, quelle que soit sa messagerie, l'accès aux informations relatives à l'historique des ventes et des fournitures pour chacun de ses titres, au niveau de chaque point de vente ;
- Donner votre avis sur les délais et les budgets prévisionnels (investissement et fonctionnement) annoncés pour la mise en œuvre de chacune des solutions ;
- Déterminer dans quelle mesure ces solutions seraient le cas échéant compatibles sur le plan technique et sur le plan organisationnel ; à cet égard, il conviendra d'examiner dans quelle mesure les contraintes spécifiques de la distribution de la presse quotidienne peuvent/doivent être intégrées dans des solutions communes ou, au contraire, peuvent/doivent faire l'objet de développements ou d'applicatifs séparés ;
- Examiner les économies susceptibles d'être dégagées dans chacune des hypothèses envisageables sur le plan technique et organisationnel (utilisation d'applications articulées sur « Edgar » pour toute la filière, mise en œuvre du projet de Presstalis pour toute la filière, utilisation de solutions articulées sur « Réseau Presse », cohabitation des divers systèmes) ;
- Identifier les éventuelles modifications organisationnelles qu'imposerait la mise en œuvre de chacune des propositions par rapport à la situation actuelle (magazines et quotidiens) ;
- Formuler des recommandations sur la solution qui vous paraît optimale pour la filière.

.../...

Votre mission, qui se déroulera sous la direction du Secrétariat permanent du CSMP, devra être achevée pour la fin du mois de février 2014.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Pierre ROGER